

TABLE DES MATIERES

	No. Page
Rapport	1-12
Annexe I: Liste des participants	
Annexe II: Ordre du jour	

Introduction

1. Suite à l'adoption par la Dixième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Tunis, novembre 1997) du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS), le Secrétariat du PAM (MED POL) a accordé la priorité aux activités servant à préparer la base technique et institutionnelle de la mise en oeuvre à long terme du Programme, activités pour lesquelles un financement avait été reçu du Fonds mondial pour l'environnement (FEM). La formulation et l'adoption du PAS s'inscrivaient dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole "tellurique" révisé et adopté à Syracuse en 1996 et dans le cadre plus général défini par le Programme d'action mondial (Washington, 1995).
2. À leur Onzième réunion ordinaire (Malte, octobre 1999), les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat (MED POL) d'amorcer le processus de mise à jour du PAS en tenant compte des développements intervenus dans les domaines scientifique, technique, économique, environnemental et juridique en vue d'assurer une mise oeuvre efficace du Programme. À cet effet, le Secrétariat a élaboré le "Document opérationnel pour la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre" et convoqué une réunion consultative chargée de l'examiner, de donner son avis sur les dispositions institutionnelles et aspects techniques nécessaires de la mise en oeuvre du Programme, et de formuler des recommandations sur la suite à donner, notamment pour l'élaboration de plans d'action nationaux.
3. La réunion consultative s'est tenue à Catane du 28 au 30 mars 2001, à l'hôtel Sheraton, avec l'appui du Fondo Euromediterraneo et en collaboration avec la Municipalité de Catane et l'Associazione Nazionale Comuni Italiani (ANCI).

Participation

4. Ont pris part à la réunion les experts désignés par les Parties contractantes ci Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Communauté européenne, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie et Turquie. Ont également participé à la réunion les représentants des organismes des Nations Unies et organisations internationales ci-après: OMS/MED POL, Division technologie, industrie et économie/PNUE, Bureau de coordination GPA/PNUE et ONUDI/CIS, ainsi que du Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) et du Centre d'activités régionales/Production propre (CAR/PP). Le Secrétariat du PAM/PNUE a fait office de secrétariat de la réunion. La liste des participants figure à l'annexe I.
5. M. Umberto Scapagnini, Maire de Catane, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a souligné que la réunion consultative coïncidait avec le lancement d'une initiative intitulée "Amis pour la Vie", tendant à instituer une solide interaction entre les politiques générales adoptées sous l'égide des Nations Unies et les activités concrètes des collectivités locales. Le fait que la réunion se tenait à Catane, qui occupait une position stratégique, était symbolique aussi en ce sens que le Programme d'actions stratégiques marquerait pour l'avenir la consolidation des ponts entre l'Europe et les autres pays riverains de la Méditerranée. M. Scapagnini savait d'expérience, pour avoir présidé pendant cinq ans le Comité de la recherche et des affaires scientifiques du Parlement européen, que l'on attachait un intérêt de plus en plus vif non seulement aux mesures pouvant avoir un impact immédiat sur la pollution mais aussi à l'application d'une approche globale débouchant, à Unies et les institutions européennes, sur une action concrète

des administrations locales. Les structures générales étaient en place, et le moment était venu d'agir localement.

6. M. Valerio Calzolaio, Sous-Secrétaire d'État, Ministère de l'environnement de l'Italie, a transmis aux participants la bienvenue du Gouvernement italien. La réunion consultative marquait une initiative importante en ce sens que la mise en oeuvre des mesures envisagées dans le Programme d'actions stratégiques ne pouvait pas être différée plus longtemps. Dans la région méditerranéenne, l'intensification des pressions économiques et démographiques compromettait les écosystèmes, la diversité et le rôle de la Méditerranée dans l'équilibre écologique global de la planète. La Méditerranée était en outre caractérisée par des traits uniques: c'était la principale destination touristique du monde mais aussi la région où les transports pétroliers étaient les plus intenses. Aussi la réunion devait-elle montrer clairement que les pays méditerranéens étaient résolus à adopter des mesures pour réduire la pollution et promouvoir le développement durable. Cela était possible au niveau méditerranéen mais aussi dans le contexte de régions spécifiques, et il importait par conséquent d'identifier les interventions locales qui pourraient être transposées au niveau de l'ensemble de la région. L'Italie, soucieuse de coopérer avec tous les pays méditerranéens pour promouvoir une gestion appropriée des ressources hydrauliques et combattre la sécheresse et la désertification dans la région de la Méditerranée, considérait comme essentielle sa coopération avec le PNUE et le PAM, que la réunion de Catane ne manquerait pas de resserrer encore plus. En outre, il y avait lieu de se féliciter de la participation du Fondo Euromediterraneo, dans le contexte du projet "Amis pour la Vie", et de différentes autorités municipales, qui était un signe de la nécessité d'associer à l'locales, les ONG et la société civile dans son ensemble.

7. M. Sergio Illuminato, Président du Fondo Euromediterraneo, a fait observer que malgré dix années d'efforts et de coopération pour la lutte contre la pollution, force était de constater l'absence de rapports directs avec les collectivités locales, inévitablement éloignées des plans et rapports élaborés au niveau intergouvernemental, ainsi que l'insuffisance de leurs moyens d'action. Aussi le Fondo Euromediterraneo avait-il pris l'initiative d'un programme intitulé "Amis pour la vie", qui était un plan d'information et de dialogue entre le système des Nations Unies et les communes italiennes. Ce plan permettrait, notamment au moyen du site qui avait été créé à cet effet sur Internet, de mieux faire connaître les activités des Nations Unies, du PAM et du Programme d'actions stratégiques, et de contribuer ainsi à l'obtention de résultats visibles. La dégradation de l'environnement suscitait aujourd'hui une crainte très réelle, voire, récemment, des mouvements de panique, et une action s'imposait tout particulièrement en Méditerranée, où 50 millions de personnes dépendaient directement de la mer. L'initiative du Fondo Euromediterraneo et le Programme d'actions stratégiques revêtaient par conséquent la plus grande importance en ce sens qu'ils permettraient de rapprocher les citoyens de l'action globale.

8. Mme Silvia Bernardini, Maire d'Ussita, s'exprimant au nom de l'Associazione Nazionale Comuni Italiani (ANCI), a mis l'accent sur l'apport que les collectivités locales pouvaient oeuvre des plans opérationnels et des politiques générales tendant à protéger la Méditerranée contre la pollution et à remédier aux déséquilibres en les zones côtières dans le cadre du projet " Amis pour la Vie ". En dépit de l'adoption de mesures législatives souvent excellentes, comme en Italie, les mesures concrètes demeuraient pour l'essentiel insuffisantes. Il fallait par conséquent concevoir une nouvelle forme d'implication des autorités locales et veiller à ce qu'elles participent dès leurs premiers stades à tous les processus de prise de décisions sur des problèmes concrets qui exigeaient des réponses concrètes. Les autorités locales pourraient ainsi prendre conscience de la nécessité d'investir dans la mise en oeuvre de plans pouvant déboucher sur des résultats visibles. Cela supposerait certes des choix difficiles et des risques de conflit avec de puissants intérêts

établis, mais les autorités locales avaient apporté la preuve qu'elles savaient agir avec courage, et le Programme d'actions stratégiques les y aiderait.

9. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), après avoir souhaité la bienvenue aux participants et remercié les autorités italiennes de leur contribution essentielle et leur soutien sans faille au PAM, a fait observer que la Sicile, telle que l'avait décrite Lampedusa, représentait éminemment la Méditerranée, avec son histoire, sa force et sa nature mais aussi ses risques, ses catastrophes naturelles et ses éruptions volcaniques. Son territoire, qui était le reflet de l'histoire méditerranéenne, avec ses monuments antiques mais aussi la marque des agressions des temps modernes, était donc la synthèse des problèmes qui se posaient et un lieu symbolique.

10. M. Chabason a également salué l'initiative "Amis pour la Vie" lancée par le Fondo Euromediterraneo en collaboration avec l'ANCI au service de la cause commune qu'était la défense de l'environnement et de leur soutien et de leur coopération avec le PNUE. L'initiative du Fondo Euromediterraneo était extrêmement utile aussi à cet égard dans la mesure où elle permettrait d'établir un lien entre l'action des organisations internationales et l'opinion publique. Comme l'avait souligné le Professeur Duvignaud, éminent écologiste belge, il fallait "penser globalement et agir localement", et tel était précisément le but visé par la réunion.

11. L'année 2001 était une année importante non seulement parce qu'elle précédait immédiatement celle où aurait lieu la réunion d'examen "Rio +10" mais aussi parce qu'il devait se tenir à Montréal à la fin de l'année une réunion d'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial destiné à combattre la pollution due à des activités situées à terre (GPA, 1995). Comme il n'existait pas de convention mondiale sur la lutte contre ce type de pollution, la mise en oeuvre du GPA reposait sur des accords régionaux. Les pays méditerranéens devaient donc montrer comment ils appliquaient les accords, plans et décisions qui étaient intervenus. Depuis l'adoption des amendements à la Convention de Barcelone, en 1995, et au Protocole tellurique, en 1996, l'on avait beaucoup avancé. Les Parties contractantes avaient adopté la Phase III du MED POL et le Programme d'actions stratégiques, et il avait été obtenu une dotation du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour mettre en oeuvre ce dernier. L'on était ainsi parvenu au stade de leur application concrète. Un système de rapports nationaux sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles avait été mis en place, une réunion s'était tenue à Sorrente pour appliquer une des dispositions du Protocole tellurique de nature "administrative" concernant les inspectorats et les systèmes de permis, et la réunion avait montré que le MED POL, après une phase d'identification des problèmes de pollution et une phase de surveillance, abordait une phase active de mise en oeuvre complète des décisions adoptées. Les pays méditerranéens seraient d'ailleurs jugés sur la mesure dans laquelle ils pourraient passer de plans généraux à une action concrète.

12. Enfin, M. Chabason a rappelé la nécessité urgente d'achever le processus de ratification des amendements à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, qui ne pourraient entrer en vigueur que lorsqu'ils auraient été ratifiés par les trois quarts des Parties. En janvier 2001, le nombre de ratifications atteignait presque la moitié des Parties. Il fallait espérer que le processus de ratification avancerait de sorte que la Convention et le Protocole tellurique entrent en vigueur d'ici à la réunion des Parties contractantes de novembre 2001.

13. En conclusion, M. Chabason, a remercié le Maire de Catane et l'ANCI des excellentes dispositions qui avaient été prises en vue de la réunion.

Vice-Président: Mme Margita Mastrovic (Croatie)
Rapporteur: M. Samir Kaabi (Tunisie)
Mme Anastasia Lazarou-Bakali (Grèce).

Point 3 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

15. Après avoir apporté de légères modifications à son emploi du temps, la réunion a adopté l'ordre du jour, tel qu'il figure à l'annexe II.

Rappel des faits et objet de la réunion

16. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du Programme MED POL, a retracé l'arrière-plan historique et évoqué le cadre général dans lequel s'inscrivait la présente réunion. Après la CNUED de 1992 et l'adoption du Plan d'action mondial (GPA) de Washington en 1995, le MED POL avait recentré son programme, de l'évaluation de la pollution qu'il avait menée dès l'origine, sur une action effective de maîtrise de la pollution. Ce recentrage, POL Phase III (1996-2005), s'était accompagné d'activités visant à renforcer les capacités des pays, à mettre en place un réseau régional informel pour le respect et l'application effective de la législation et surtout à amorcer le vaste processus de mise en oeuvre du PAS adopté en 1997 au titre de suivi du GPA.

17. Dans ce contexte, la présente réunion, convoquée en application d'une recommandation adressée au Secrétariat par les Parties contractantes lors de leur réunion de Malte en 1999, était une étape importante puisque, pour la première fois, les pays étaient invités à examiner oeuvre du PAS en tenant compte des développements intervenus aux niveaux international, régional et national depuis son adoption. La réunion avait été précédée d'une phase préparatoire au cours de laquelle les pays avaient fourni des indications et des observations dont le Secrétariat avait tenu compte lors de l'élaboration du document de travail présentement soumis aux participants. Il s'agissait donc maintenant d'avoir un échange de vues et une discussion approfondis sur les aspects institutionnels et techniques les plus importants de la mise en oeuvre du PAS et éventuellement de proposer les modifications nécessaires pour permettre au Secrétariat d'établir un document opérationnel remanié qui serait soumis successivement à la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, en mai, à la réunion des points focaux du PAM en septembre puis, sous sa forme définitive et pour adoption, à la réunion des Parties contractantes en novembre 2001 à Monaco.

18. M. Robbert Droop, du Bureau de coordination GPA/PNUE, a présenté brièvement les principales évolutions en cours au plan mondial pour la réduction et l'élimination de la pollution due à des sources terrestres. Depuis que le Secrétariat du GPA avait été confié au PNUE, le Programme s'évertuait à fournir une orientation pratique pour faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes régionaux et nationaux. Le Bureau a créé d'abord un centre d'échanges ("Clearing House") pleinement décentralisé qui offrait un accès à des informations et des données, appuyait la mise en place de réseaux et devait s'entendre comme un mécanisme à deux sens: les pays bénéficiaient de ses services mais ils contribuaient aussi à le rendre plus opérant en lui communiquant leurs expériences et leurs résultats. En outre, le Bureau GPA/PNUE avait lancé un programme d'actions stratégiques sur les eaux usées municipales qui définissait les priorités, les obstacles et les besoins dans ce domaine. Enfin,

le Bureau s'employait à recenser et à mobiliser les sources de financement internes et externes (en privilégiant les possibilités offertes par le secteur privé).

19. M. Droop a rappelé que du 26 au 30 novembre 2001 aurait lieu à Montréal la réunion intergouvernementale chargée d'examiner l'état d'avancement du GPA, d'approuver des lignes directrices concernant les eaux usées et de fixer le programme de travail 2002-2006. Le segment de haut niveau tenu à cette occasion adopterait une déclaration ministérielle.

20. Enfin, M. Droop a présenté la réunion des marchés de partenariats (Partnership Market Meeting, PMM) axée sur les plans d'action nationaux et qui impliquait la communauté des entreprises pour la constitution de portefeuilles d'investissements associant le secteur privé, le secteur financier, les gouvernements locaux et les ONG en vue de lancer des projets de réduction et d'élimination de la pollution. Ce PMM fournissait notamment aux pays membres du MED POL une excellente occasion de coopération pour élaborer et mettre en oeuvre leur PAN.

21. M. Civili, Coordonnateur du MED POL, a présenté le document UNEP(DEC)/MED WG.185/3 qui constituait le document de travail de la réunion et qui avait été établi de manière à fournir une stratégie et un plan suffisamment souples pour être utilisés par les pays en fonction de leur niveau respectif de développement. Il a d'abord exposé à grands traits, avant d'y revenir en détail une par une, la teneur des trois parties et des deux annexes qui le composaient en soulignant les aspects qui lui paraissaient essentiels: les structures institutionnelles, domaine dans lequel il restait à déployer de plus grands efforts pour assurer l'indispensable coordination et l'efficacité de la mise en oeuvre des plans d'action nationaux (PAN) et les aspects techniques, domaines plus nouveaux pour le MED POL où il convenait de parvenir à un consensus sur les procédures à utiliser pour suivre la réalisation des activités prévues dans le PAS pour réduire la pollution. Il a conclu que l'horizon 2025 restait incontournable pour l'élimination de la pollution mais qu'il fallait garder une certaine flexibilité dans la fixation de dates intermédiaires spécifiques qui pourraient être réexaminées tous les deux ans aux réunions des Parties contractantes sur la base des

Débat sur les aspects opérationnels de la mise en oeuvre du PAS

Le cadre conceptuel

22. Présentant la partie I du document exposant le cadre conceptuel de la mise en oeuvre du PAS, M. Civili a souligné qu'elle portait sur les objectifs, principes et approches du PAS ainsi que sur les principales activités qui seraient entreprises pendant la longue période de réalisation des objectifs du PAS. Ces activités étaient à la fois de caractère national et régional: les premières constituaient plutôt des activités orientées vers l'élaboration et la mise en oeuvre des PAN, lesquels devaient refléter tous les principes et objectifs du PAS, tandis que les secondes concernaient surtout le renforcement des capacités, c'est-à-dire la fourniture par le PAM d'un appui permanent et continu aux pays. Cet appui pourrait être fourni à la fois grâce au financement fourni par le MED POL et à celui apporté par le FEM pour les aider à préparer les documents techniques sur lesquels ils devraient se fonder dans le cadre d'un vaste programme de renforcement des capacités.

23. M. Civili a appelé l'attention en particulier sur un nouvel élément qui n'avait pas été prévu dans le PAS, à savoir l'établissement d'un système de réexamen et d'actualisation du PAS et de ses méthodes d'application tous les cinq ans à la lumière des faits nouveaux intervenus aux échelons national et régional ainsi qu'en fonction, le cas échéant, des engagements

qu'auraient pu assumer les pays méditerranéens dans le cadre de nouvelles conventions internationales.

24. Le premier aspect sur lequel a porté la discussion a été la question de savoir si, certains pays ayant déjà adopté des plans sectoriels, ceux-ci ne pourraient pas constituer le cadre de mise en oeuvre du PAS ou si seul un PAN était l'instrument pertinent à cette fin. Il a été convenu qu'il fallait faire preuve de souplesse dans ce domaine et que la décision quant à l'établissement d'un PAN ou de plans sectoriels équivalents devrait relever exclusivement des

25. Plusieurs participants ont souligné que certains pays de la région méditerranéenne étaient déjà tenus d'appliquer en matière de lutte contre la pollution des directives communautaires qui coïncideraient dans bien des cas avec les dispositions qui seraient appliquées dans le cadre du PAS, tandis que d'autres avaient besoin de l'aide du PAM pour élaborer leurs programmes nationaux, ce à quoi pourrait beaucoup contribuer le document opérationnel préparé par le Secrétariat. À ce propos, le représentant de la Communauté européenne a fait observer que, du point de vue du fond, les mesures envisagées dans le document n'imposeraient aux pays membres aucune charge supplémentaire. Les bilans diagnostiques nationaux, par exemple, n'étaient autre chose que les évaluations d'impact déjà requises par lesdites directives.

26. S'agissant du processus de réexamen et d'actualisation du PAS et de ses méthodes d'application prévu tous les cinq ans, les participants ont souligné que la mise en oeuvre du PAS serait extrêmement complexe et qu'aucun de ses éléments ne devrait être modifié avant qu'il ait donné quelques résultats. Le délai de cinq ans envisagé était donc un minimum absolu.

27. Un intervenant a évoqué en outre la question de savoir si la mise en oeuvre du PAS avait ou non un caractère contraignant, faisant valoir que le Protocole tellurique n'était pas encore en vigueur. À ce propos, M. Civili a rappelé que lorsque le Protocole tellurique entrerait en vigueur, l'application du PAS deviendrait obligatoire. En outre, les pays avaient demandé au Secrétariat de commencer à préparer le terrain à l'application de ce Protocole avant même son entrée en vigueur et ils avaient, par leur signature, assumé à cet égard une obligation qui, si elle n'était pas encore juridique, n'en demeurait pas moins morale.

28. Un participant a été d'avis que la question de l'assistance technique aurait dû être traitée plus en détail dans le document et qu'il importait de savoir dans quels domaines elle pourrait être fournie, par exemple pour l'identification des points chauds et l'établissement des bilans diagnostiques nationaux. Un autre participant a souligné que le PAM pourrait, en publiant également ses documents en langue arabe, aider les pays à améliorer leur participation aux
Civili a fait savoir que l'assistance technique pouvant être fournie aux pays serait mieux exposée dans la prochaine version du document opérationnel mais qu'il était difficile, pour des raisons budgétaires, de traduire tous les documents en arabe. Néanmoins, tel était déjà le cas pour certains documents, en particulier ceux établis en vue des cours nationaux de formation.

29. Répondant à un participant qui s'interrogeait sur les liens, selon lui encore mal perçus, entre le projet FEM pour la Méditerranée et le PAS, le Coordonnateur du MED qu'il y avait bien un seul et même programme - le PAS. Cela dit, comme le MED POL disposait d'un budget limité et n'aurait pu envisager d'amorcer par ses seuls moyens un processus de l'ampleur du PAS, il avait fait appel au FEM et signé avec celui-ci un document de projet sur trois ans qui, pour l'essentiel, portait sur le financement d'activités de renforcement des capacités et des structures de pays éligibles pour la mise en
terme du PAS. Mais à cet égard, et à l'issue du débat qui venait de couvrir la première partie

du document, le Secrétariat retirait l'impression qu'il y avait, sous interventions, des craintes concernant la durabilité financière du processus engagé. Si un financement était acquis pour trois ans, il restait effectivement, jusqu'au terme du programme 2025, un énorme travail dont on ne savait encore avec quelles ressources il pourrait être mené à bien. Le Secrétariat estimait qu'il revenait tout d'abord aux pays eux-mêmes d'envoyer des messages clairs et convaincants aux donateurs potentiels en tirant parti des ressources actuelles pour créer une assise institutionnelle et technique solide. En second lieu, dans le document à l'examen, il avait été proposé un mécanisme de réexamen du processus tous les cinq ans, afin d'en recenser les lacunes et défaillances éventuelles et d'aborder chaque nouvelle étape sur des bases saines. En outre, il était envisagé de créer un comité permanent se composant de donateurs potentiels et du MED POL en vue de faciliter les contacts avec les pays pour le financement de projets et d'activités.

Le cadre institutionnel

30. Abordant l'examen de la partie II du document consacrée à un cadre institutionnel possible dont l'exposé détaillé précisait quels étaient les acteurs et leurs rôles, le Secrétariat a attiré l'attention des participants sur le fait que le cadre proposé avait été conçu de manière à s'adapter aux conditions propres à chaque pays et aux structures qui existaient déjà d'autres étaient inédites, comme le Comité directeur PAM/donateurs chargé d'assurer les liens nécessaires entre les pays et les donateurs ou, au niveau national, les "pépinières PAS" qu'il fallait considérer comme des groupes d'étude et de réflexion ayant pour vocation de proposer des idées, des concepts et de favoriser la mise en oeuvre du PAS en fonction des nouvelles connaissances et technologies qui se faisaient jour. Les missions des pépinières PAS pourraient évoluer vers des activités opérationnelles de coordination associant les

31. Tout en reconnaissant que le Secrétariat avait fait des efforts méritoires pour proposer une base solide et novatrice à la mise en oeuvre du Programme, un certain nombre de participants ont noté que la flexibilité invoquée dans la première partie du document n'était plus manifeste dans les structures proposées. Plusieurs participants ont donc souligné la nécessité de préciser les rôles et les responsabilités plutôt que d'identifier des structures déjà établies. Dans ce contexte, les Coordonnateurs nationaux pour le Programme MED POL devraient, en raison de l'expérience qu'ils avaient acquise, être chargés des fonctions liées à la mise en oeuvre du PAS car les tâches à accomplir dans ces deux contextes, bien que

32. Les participants ont été unanimes à souligner la nécessité de ménager le maximum de souplesse, car il revenait en fait à chaque pays de décider des structures les plus adéquates, selon ses spécificités administratives et son expérience de programmes similaires. Des formules très souples existaient déjà comme celles associant comité interministériel, comité de pilotage et comités locaux pluridisciplinaires. L'on a fait valoir à ce propos que s'il était bon de disposer d'un comité interministériel qui pourrait assurer la cohérence entre les problèmes environnementaux et leurs solutions, il était inévitable que les organes de coordination soient plus spécialisés et composés de personnes différentes. Il fallait rester dans la spécificité, mais disposer d'un organisme de haut niveau qui garantisse l'appui des pouvoirs publics à la mise en oeuvre du PAS. Le Secrétariat a souligné que le comité interministériel était un concept très important, et il s'est dit convaincu qu'un tel organe était le seul moyen de réaliser l'objectif du PAS étant donné le caractère intégré de celui-ci. Le FEM avait d'ailleurs beaucoup insisté sur ce point pour la réalisation du Projet pour la Méditerranée.

33. Plusieurs participants ont considéré que les "pépinières PAS" constituaient l'élément le plus important de la structure proposée, car elles avaient un rôle majeur et multidisciplinaire

de catalyseur à jouer aux échelons local et national. À l'idée qu'au lieu d'être conçues comme des entités nationales, les pépinières devraient au contraire s'ouvrir à des experts étrangers et, compte tenu de leur coût très élevé, profiter à l'ensemble de la région, le Secrétariat a répondu que ce concept allait un peu à l'encontre de l'esprit de la proposition: les pépinières pouvaient être utiles surtout au plan national en maximisant les effets de synergie tout en contribuant au renforcement des capacités. La représentante du CAR/PP a fait observer qu'il existait déjà des structures de ce type dans quelques pays (par exemple des centres pour la production propre) qu'il faudrait utiliser.

34. Dans ce contexte, l'avis a été exprimé que les pays auraient besoin d'une aide pour créer des pépinières et que des institutions comme le CAR/PP, l'ONUDI/CIS et le PAM en général pouvaient jouer un rôle utile à cet égard, le cas échéant en formant des consultants et des experts et créer des possibilités d'échange avec les experts régionaux. Le Programme MED POL devait appuyer ce processus étape par étape jusqu'à l'élaboration des PAN.

35. Le représentant du Bureau GPA/PNUE a fait observer que les débats sur les mécanismes institutionnels étaient toujours intéressants parce qu'ils mettaient en jeu l'efficacité même des projets et programmes concernés. Dans le cas présent, il invitait la réunion à examiner les possibilités d'impliquer d'autres acteurs représentant la société civile, dont l'expérience des programmes passés démontrait qu'on ne pouvait s'en passer sans courir à l'échec. Les "pépinières PAS" étaient un concept séduisant, à condition de les intégrer dans l'élaboration des projets avec, là aussi, une participation active de la société civile. On pouvait même envisager de les réunir en réseau à l'échelle de la région afin d'intensifier les échanges d'expertise. Aucun programme n'était assuré de réussir sans un financement adéquat, mais aucun financement ne pouvait provenir exclusivement du secteur public, et la "fonction financière" détaillée dans le document devait intégrer le secteur privé.

36. La représentante du CAR/PAP a été d'avis qu'il faudrait identifier plus clairement le rôle du point focal national pour l'élaboration des instruments économiques prévus dans le cadre des activités du projet FEM en appui à la mise en oeuvre à long terme du PAS. Elle a indiqué que le CAR/PAP devrait participer aux activités de renforcement des capacités et devrait être chargé des activités concernant la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et des bassins fluviaux (GIBF).

37. Plusieurs représentants ont relevé la nécessité de mettre en place un mécanisme de nature à maximiser l'effet de synergie entre les acteurs publics et privés et en particulier entre les universités, les entreprises et les collectivités locales. Les pépinières avaient un important rôle à jouer en assurant une animation et en constituant en quelque sorte des "halles techniques" qui puissent fournir notamment aux entreprises, à commencer par les PME, les importants moyens techniques nécessaires pour infléchir leur activité vers la non-pollution. Les participants ont souligné qu'il fallait assurer le maximum de participation à la mise en oeuvre du PAS, non seulement des ONG mais aussi de l'industrie, du secteur privé et de la société civile en général. Cet aspect ne ressortait pas assez clairement du document opérationnel, et il serait bon que celui-ci comporte des indications sur les modalités de cette participation, laquelle devait aller au-delà d'une simple information et être une participation véritablement active. Le Secrétariat a reconnu que la section du document concernant la participation du public, dans la partie III, n'envisageait que celle des ONG et a dit que cet aspect serait développé dans la nouvelle version du document proposé et ferait l'objet de lignes directrices à l'intention des gouvernements qui seraient élaborées dans le cadre du projet FEM.

38. Le Secrétariat a insisté sur le fait que les structures proposées reposaient sur les fonctions des différents acteurs du PAS et qu'un travail interministériel était indispensable pour avoir une réponse intégrée. Son intention n'avait pas été de proposer des structures

oquer les mesures de réduction et d'élimination de la pollution et qu'elle omettait de mentionner les mesures à prendre en amont en matière de prévention et de production plus propre et de fixer à ce sujet une hiérarchie des

41. Un participant a indiqué que, pour l'ensemble des aspects techniques, les diverses rubriques faisaient l'objet d'un traitement différent, certaines gardant un caractère général alors que d'autres étaient très détaillées; il conviendrait de remédier à ce déséquilibre. S'agissait des eaux usées municipales, plusieurs intervenants ont soulevé la question de la nécessité de définir avec précision et d'actualiser les critères de qualité du milieu et les normes d'émission, compte tenu de ceux qui étaient prescrits ou recommandés par d'autres organisations comme l'UE et l'OMS. Les activités de recherche spécifiées pour cette rubrique exigeaient au préalable une identification des besoins réels en Méditerranée, car toute une gamme de technologies innovantes étaient déjà disponibles et pourraient être aisément transférées et adaptées. Pour le niveau des stations d'épuration à aménager, il fallait sans doute limiter le traitement tertiaire aux zones très problématiques, les installations sophistiquées entraînant souvent des difficultés d'exploitation. Un représentant a souligné qu'il fallait accorder une plus grande place à la problématique des eaux pluviales car elle était une source importante de pollution. En outre, certains critères assignés dans le document (pour des zones de moins de 1000 habitants, par exemple) étaient déjà dépassés et devraient être abaissés, compte tenu des progrès réalisés par certains pays. Enfin, du point de vue de la méthode, il importait de mentionner les activités des réseaux de villes; en effet, de plus en plus, les responsabilités se situaient au niveau des collectivités locales dans

42. Les représentants de la CE et d'un pays ont suggéré que la Directive-cadre sur l'eau pourrait être prise en considération pour l'ensemble de la région, eu égard notamment au processus d'adhésion de nouveaux pays méditerranéens et à la mise en place dans l'avenir d'une zone de libre-échange.

43. Le représentant du GPA/PNUE a rappelé l'existence du Programme d'actions stratégiques sur les eaux usées municipales qu'il avait déjà présenté à la réunion, et qui était assorti de lignes directrices qui offraient une orientation utile pour les pays méditerranéens. Le document opérationnel parlait de la mobilisation de montants importants à inscrire aux budgets nationaux et de l'association active d'institutions financières mais laissait de côté,

1997, qui était celle de la publication du rapport sur les "points chauds" de pollution, mais les pays pourraient décider de choisir une année de référence.

48. La représentante de la Division technologie, industrie et économie (DTIE) du PNUE a souligné la nécessité d'harmoniser la terminologie utilisée dans le document opérationnel dans le contexte de certains concepts de prévention. L'on parlait en effet à la fois de production propre et de technologies propres, mais le premier de ces concepts avait une connotation stratégique d'une plus large portée que le second en ce sens qu'il pouvait faire intervenir, par exemple, la substitution de matériaux ou la modification de la conception des

réunion de constituer un groupe de travail qui s'emploierait à rechercher un consensus susceptible d'être avalisé en plénière lors de l'adoption du rapport et des recommandations.

50. La réunion s'est ralliée à la proposition du Secrétariat et il a été décidé que les représentants suivants feraient partie du groupe de travail: CAR/PP, DTIE/PNUE, OMS/MED POL, CE, Croatie, Espagne, Grèce et Italie.

51. Sur proposition de la Présidente, la réunion a procédé à l'examen du restant du document et a formulé à cette occasion plusieurs occasions visant à l'améliorer. Ainsi, il convenait -ci un lien avec la biodiversité, d'autant qu'un PAS

La surveillance continue, qui avait été depuis l'origine une des réussites du MED POL, devait faire l'objet d'une approche plus intégrée portant sur les bassins versants et donc à la fois sur les eaux intérieures de surface, les eaux côtières et, dans la mesure du possible, les eaux souterraines. S'agissant de l'établissement/soumission des rapports, en réponse à un participant, le Coordonnateur du MED POL a indiqué que, en dehors du système de rapports en cours de mise en place au sein du PAM, des formulaires spécifiques au PAS seraient établis après la réunion intergouvernementale du GPA qui fournirait des orientations à ce sujet.

Point 6 de l'ordre du jour. Conclusions et recommandations sur la suite à donner

52. Les participants ont été unanimes à exprimer leur satisfaction du document opérationnel établi par le Secrétariat, qui était bien structuré et qui constituerait une excellente base pour la mise en oeuvre du PAS.

53. Les participants ont recommandé au Secrétariat d'établir une nouvelle version du document opérationnel qui tiendrait compte de toutes les observations et remarques formulées au cours de la réunion et de la présenter à la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL prévue du 28 au 31 mai 2001.

54. S'agissant de la partie I du document opérationnel intitulée "Le cadre conceptuel", la réunion a conclu qu'elle exposait de manière satisfaisante les objectifs, les principes, les activités et le programme de travail du PAM. La nouvelle version du document devrait toutefois être plus explicite sur les possibilités qu'auraient les pays de recevoir une assistance technique pour la mise en oeuvre des diverses activités.

55. S'agissant de la partie II du document opérationnel intitulée "Le cadre institutionnel", les participants ont recommandé d'insister, dans la nouvelle version du document, sur le rôle et les responsabilités des structures proposées et de les considérer comme des modèles flexibles à adapter aux conditions prévalant dans les pays. Le rôle participatif de la société civile dans la mise en oeuvre du PAS devrait également être bien identifié et décrit.

56. S'agissant de la partie III du document intitulée "Les aspects techniques", la réunion est convenue d'adopter l'approche du "bilan de base national" pour les objectifs de réduction de la pollution industrielle assignés dans le document opérationnel. Par conséquent, pour appliquer cette approche, le Secrétariat devrait fournir aux Parties contractantes les documents d'appui

- la procédure d'établissement de l'inventaire des sources qui permettrait aux autorités nationales d'estimer le budget de base pour chaque polluant visé, en tenant compte des expériences d'autres organisations (UE, Convention sur les POP, etc.);
- les sources ponctuelles et diffuses substantielles des polluants visés, en tenant compte des volumes de production, des charges de polluants, etc.;
- la méthodologie d'estimation du bilan de base pour chaque polluant visé.

La réunion est convenue de retenir 2003 comme année de référence pour l'estimation du bilan de base du fait que, cette année-là les pays devraient avoir finalisé leur bilan diagnostique national et formulé leur plan d'action national conformément au programme de travail du projet FEM.

57. Après avoir révisé et modifié le projet de rapport préparé par le Secrétariat et le Rapporteur, les versions anglaise et française du rapport ont été adoptées à l'unanimité par les participants.

Point 7 de l'ordre du jour. Questions diverses

58. La représentante de la Division technologie, industrie et économie (DTIE) du PNUE a brièvement exposé les ressources et l'assistance disponibles pour promouvoir des schémas de production et de consommation plus durables. Elle a mis en relief la nécessité d'utiliser tous les outils existants, et notamment de susciter des initiatives volontaires pouvant promouvoir une prise de conscience et galvaniser un appui parmi les parties prenantes. La Déclaration internationale sur une production propre était une de ces initiatives.

59. M. Umberto Scapagnini, Maire de Catane, a félicité les participants du travail qu'ils avaient accompli pendant la réunion, qui marquerait le point de départ d'une coopération accrue au niveau de l'ensemble de la Méditerranée. Il a exprimé l'espoir que le processus ainsi lancé déboucherait en 2003 sur une réunion des Parties contractantes que la Municipalité de Catane serait heureuse d'accueillir.

60. Après les civilités d'usage, la Présidente a prononcé la clôture de la réunion à 13h30 le 30 mars 2001.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA ALBANIE

Ms Aurela Binjaku
Specialist of the Environment Monitoring Process
National Environmental Agency
Rr "Zhan D'Ark" Nr.2
Tirana
Albania

Tel:+355-4-365229/230682
Fax:+355-4-365229
E-mail: albnea@albnet.net

BOSNIA and HERZEGOVINA BOSNIE et HERSEGOVINE

Mr Admir Ceric
Research Assistant
Hydro - Engineering Institute Sarajevo
Str. Stjepana Tomica 1
33 000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel:+387-33-212466
Fax:+387-33-207949
E-mail: aceric@utic.net.ba

CROATIA CROATIE

Ms Margita Mastrovic
Senior Adviser
Marine and Coastal Protection Unit
Ministry of Environmental Protection and Physical
Planning
Uzarska 2
51000 Rijeka
Croatia

Tel: +385-51-213499
Fax: +385-51-214324
E-mail: andrija.randic@duzo.hinet.hr

CYPRUS CHYPRE

Mr Loizos Loizides
Fisheries Officer A'
Department of Fisheries and Marine Research
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
13 Aeolou Street
1416 Nicosia
Cyprus

Tel: +357-2-807807
Fax: +357-2-775955
E-mail: lloizides@cytanet.com.cy
Mobile: +357-9-427828

**EUROPEAN UNION
UNION EUROPEENNE**

Mr Alessandro Curatolo

Administrateur Principal
Direction Générale de l'Environnement
Commission Européenne DG ENV/A4
200 rue de la Loi
B-1049 Bruxelles
Belgique

Tel: +32-2-2990340
Fax: +32-2-2969557
E-mail: alessandro.curatolo@cec.eu.int

Mr Joachim D'Eugenio

Expert
Direction Générale de l'Environnement
Commission Européenne DG ENV/A4
200 rue de la Loi
B-1049 Bruxelles
Belgique

Tel: +32-2-2990355
Fax: +32-2-2991067
E-mail: joachim.d'eugenio@cec.eu.int

**FRANCE
FRANCE**

Mr Patrick Faivre

Directeur Général
Coopération Internationale
NANCIE – Centre International de
149, rue Gabriel Péri
Vandoeuvre-Les-Nancy
France

Tel: +33-3-83158787
Fax: +33-3-83158799
E-mail: faivrep@nancie.asso.fr

**GREECE
GRECE**

Ms Anastasia Lazarou-Bakali

Head

Water Section

Ministry of the Environment, Physical

Planning and Public Works
147 Patission Street
GR-11251 Athens
Greece

Tel: +30-1-8650106
Fax: +30-1-8650106/8662968
E-mail: perpa@lesvos.aegean.gr

ISRAEL
ISRAEL

Mr Ilan Malester
LBS Administrator
Marine and Coastal Environment Division
Ministry of the Environment
P.O. Box 33583
Haifa 31333
Israel

Tel: +972-4-8622702
Fax: +972-4-8623524
E-mail: ilanm@environment.gov.il

ITALY

ITALIE

H.E. Mr Valerio Calzolaio
Undersecretary of State
Ministry of Environment
Via Cristoforo Colombo 44
00147 Rome
Italy

Tel: +39-06-57223429-31
Fax: +39-06-57223470
E-mail: icdm@micanet.it

Mr Giovanni Guerrieri
TAI Department
Ministero dell'Embiente
Via Cristoforo Colombo 44
00148 Rome
Italy

Tel: +39-06-57225250
Fax: +39-06-57225195
E-mail: g.guerrieri@tin.it
Mobile: 393392907600

LIBYA
LIBIE

Mr E.F. Ehtuish
Chairman
Peoples Committee for Environment General
Authority (EGA)
P.O. Box 83618
Tripoli
Libya

Tel: +218-21-4840045
Fax: +218-21-4839991
E-mail: ega@egalibya.org
www.egalibya.org

MOROCCO
MAROC

Mr El Hassane Doumi
Administrateur
Département de l'Environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire de
l'urbanisme, de l'Habitat et de la l'Environnement'
36, Avenue Al Abtal
Agdal, Rabat
Morocco

Tel: +212-37-681018
Fax: +212-37-770875-77/772756
E-mail: h-doumi@caramail.com

SLOVENIA
SLOVENIE

Ms Valentina Turk
Marine Biological Station Piran
National Institute of Biology
Fornace 41
6330 Piran
Slovenia

Tel: +386-5 6745306
Fax: +386-5 6746367
E-mail: valentina.turk@nib.si

SPAIN
ESPAGNE

Mr Adrián Vecino Varela
Subdirección General de Cooperación
Institucional y Políticas Sectoriales
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Espagne

Tel: +34-91-5976732
Fax: +34-91-5975980
E-mail: adrian.vecino@sgnci.mma.es

SYRIA
SYRIE

Ms Reem Abed-Rabboh
Head
Water Resources Management
Ministry of Environment
P.O. Box 3773
Tolyani Street
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: +963-11-3330510/3330408
Fax: +963-11-3335645
E-mail: env-min@net.sy

TUNISIA

TUNISIE

Mr Samir Kaabi

Directeur
Département de DJpollution
Agence Nationale de Protection de
l'Environnement
Rue de Caméroun – Belvédère
BP 52
1002 Tunis
Tunisia

Tel: +216-1-840578
Fax: +216-1-848069
E-mail: anpe.boc@anpe.nat.tn

TURKEY TURQUIE

Mr Tuncay Demir

Environmental Expert
Ministry of the Environment
Foreign Relations Department
Eskisehir Yolu, Bilkert Koprusu
06100 Ankara
Turkey

Tel: +90-312-2879963/5414
Fax: +90-312-2855875
E-mail: tuncay_demir@hotmail.com

UNITED NATIONS BODIES

ICS-UNIDO

Mr Gennaro Longo

Director
Area of Earth, Environmental and Marine
Sciences and Technologies
ICS-UNIDO
Area Science Park, Building L2
Padriciano 99
34012 Trieste
Italy

Tel: +39- 040-9228104
Fax: +39-040-9228136
E-mail: gennaro.longo@ics.trieste.it

Mr George Kamizoulis

Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: 30-1-7273105
Fax: 30-1-7253196-7
E-mail: whomed@hol.gr

Ms Garrette E. Clark

Production and Consumption
Technology, Industry and Economics Division
(UNEP/TIED)
Tour Mirabeau
39-43 quai André-Citröen
F-75739 Paris
France

Tel: +33-1-44371420
Fax: +33-1-44371474
E-mail: garrette.clark@unep.fr

Mr Robbert Droop

Senior Programme Officer
UNEP/GPA Coordination Office
P.O. Box 16227
2500 BE The Hague
The Netherlands

Tel: +31-70-3114466
Fax: +31-70-3456648
E-mail: r.droop@unep.nl

NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

FEM - FONDO EUROMEDITERRANEO PER LO SVILUPPO SOCIOCULTURALE

Mr Alex Vocca

Administrator Coordinator

Tel: +39-06-85354814

Fax: +39-06-8844719

E-mail: medfilmfestival@tin.it

Ms Raffaella Spizzichino

Press Office

FEM - Fondo EuroMediterraneo

per lo Sviluppo SocioCulturale

25, Piazza Dalmazia

00198 Rome

Italy

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDFITERRANEAN ACTION PLAN

Ms Esther Monfà

International Coordinator

Cleaner Production Regional Activity Centre (CP/RAC)

184, Paris Street, 3rd floor

08018 Barcelona

Spain

Tel: +34-93-4151112

Fax: +34-93-2370286

E-mail: cleanpro@cema-sa.org

Ms Daria Povh

Environmental Economist

Priority Actions Programme/Regional Activity

Centre (PAP/RAC)

11 Kraj Sv. Ivana

P.O Box 74

HR-21000 Split

Croatia

Tel: +385-21-343499

Fax: +385-21-361677

E-mail: daria.povh@ppa.tel.hr

SECRETARIAT

Mr Lucien Chabason

Coordinator
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30-1-7273101
Fax: +30-1-7253196/7
E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili

MED POL Coordinator
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30-1-7273106
Fax: +30-1-7253196/7
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Mr Fouad Abousamra

Programme Officer
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: +30-1-7273116
Fax: +30-1-7253196/7
E-mail: fouad@unepmap.gr

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

- | | |
|------------------------------------|---|
| Point 1 de l'ordre du jour. | Ouverture de la réunion |
| Point 2 de l'ordre du jour. | Élection du Bureau |
| Point 3 de l'ordre du jour. | Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux |
| Point 4 de l'ordre du jour. | Rappel des faits et objet de la réunion |
| Point 5 de l'ordre du jour. | Débat sur les aspects opérationnels de la mise en oeuvre du PAS |
| | 5.1 Aspects institutionnels |
| | 5.2 Aspects techniques |
| Point 6 de l'ordre du jour. | Conclusions et recommandations sur la suite à donner |
| Point 7 de l'ordre du jour. | Questions diverses |
| Point 8 de l'ordre du jour. | Clôture de la réunion |